



SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DES PATS DU SDIS 33

« Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire »

CTP DU 23 SEPTEMBRE 2008.

Vos représentants : Jean Claude Fulon (PATS) et Bernard Guiraud et Cyril Bouzats (SPP)

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA COLLECTIVITE, L'ETABLISSEMENT, LE SERVICE OU LE GROUPE DE SERVICES AU 31 DECEMBRE 2007.

PATS
FAVORABLE

SPP
FAVORABLE

REACTUALISATION DU PLAN DE FORMATION :

PATS : sans commentaire

SPP : Une réactualisation du plan de formation nous a été proposé et notamment le règlement. Nous commençons à voir de l'anticipation dans les demandes. Dans l'ensemble, ce dossier va dans le bon sens. Toutefois, les problèmes de transports en commun pour rejoindre l'ENSOSP ont été évoqués.

PATS
FAVORABLE

SPP
FAVORABLE

NOMINATION D'ACMO AU SEIN DU SDIS 33 :

SPP : L'administration propose une liste d'ACMO.

PATS
FAVORABLE

SPP
Non concerné

REGIME INDEMNITAIRE SSSM

SPP : l'administration a proposé le taux plein

PATS
Non concerné

SPP
FAVORABLE

TICKETS RESTAURANTS A LACANAU

SPP : Le CS de Lacanau s'est vu imposer un régime de garde particulier. De ce fait, les agents ne bénéficiaient que d'un chèque déjeuner par jour alors que leur présence englobe les repas de la mi-journée et du soir.

Il a été proposé de leur attribuer 2 titres par séquence de 12h00.

PATS
Non concerné

SPP
FAVORABLE

INDEMNITE KILOMETRIQUE POUR LES UMG

SPP : Le SNSPP a regretté que le SDIS n'octroie pas l'indemnité de déplacement à ces agents qui se déplacent avec leur véhicule et réalisent de nombreux kilomètres par an.

210 euros de forfait annuel ne nous semble pas suffisant mais entre rien obtenir et cela... minimum syndical octroyé par l'administration sachant qu'il y avait la possibilité de faire les frais réels

PATS
Non concerné

SPP
ABSTENTION

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME AYANT POUR OBJET LA GESTION INFORMATISEE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE AU SEIN DU SDIS :

PATS : Après discussion sur le remboursement des tickets déjà achetés par les agents en date du 1^{er} octobre 2008, le directeur signale qui règlera au cas par cas afin qu'il n'y est pas de perte pour les agents.

D'autre part la souplesse du dispositif actuel sera conservée.

SPP : RAS

PATS
FAVORABLE

SPP
FAVORABLE

MODALITE DE MISE EN ŒUVRE DE LA MODULATION DU REGIME INDEMNITAIRE :

PATS : Nous avons fait remarquer au directeur et au président que cette modulation n'était pas égalitaire (certains agents n'ont pas l'IAT), et qu'elle venait doubler le système de punition car actuellement le système de punition par retenue sur salaire existe déjà. Cette modulation ne peut qu'entraîner une baisse de salaire qui viendrait s'ajouter à la baisse du pouvoir d'achat que nous subissons depuis quelques années. Notre directeur nous a fait remarqué que cette prime aurait du nous être supprimer et que grâce à l'intervention du président elle a été maintenue à condition de la moduler (le conseil général ne la touche pas). Nous avons fait remarqué au directeur que le conseil avait un nombre de jour ARTT bien supérieur au notre (pas de commentaire de sa part). Tous les problèmes de modulation seront examinés en commission.

SPP : Le SNSPP est contre cette part modulable (historiquement) Trop subjective, perte du pouvoir d'achat sur un an. Pas d'équité entre un logé et un non logé, double peine pour certains si sanction administrative, commission sans pouvoir AD ;
part modulable (% qui influera sur l'IAT suivant la manière de servir) :
Pourtant d'autres organisations avaient, en son temps voté pour cette proposition. Et aujourd'hui, elles ont voté contre pour les même motifs que le SNSPP.

PATS
DEFAVORABLE

SPP
DEFAVORABLE

ACCIDENTS DE SERVICE ET ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX :

PATS : ce dossier concerne les accidents de service des PATS et les avancements des travaux sur le département.

PATS
FAVORABLE

SPP
Non concerné

TABLEAU DES EMPLOIS

SPP : Ce dossier n'était qu'une information, donc pas de débat. Pour le SNSPP, et au vu des tableaux successifs depuis 2001, des questions se posent, entre les réelles embauches (450) et les postes réellement pourvus !

Pour tout autre renseignement, contactez vos élus CTP.